

Tribunes publiées dans le Journal n°148



Antonio Di Ciacco
Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

1,9MILLION d'euros ! C'est le montant du préjudice infligé à un marchand de sommeil qui faisait ses affaires au Blanc-Mesnil. Désormais, ses biens ont été confisqués et son business est terminé. Il y a des règles à respecter. Depuis 2014, nous avons consacré toute notre énergie pour le rétablissement de celles-ci. Nos prédécesseurs ont autorisé, pour ne pas dire encouragé, la division pavillonnaire en y voyant une solution pour tous ceux qui ne pouvaient pas se loger. Le résultat fut sans appel avec une paupérisation de la zone pavillonnaire, un stationnement anarchique ou encore des écoles et services publics saturés. Avec la création de la cellule habitat illicite, ce sont plus de 200 marchands de sommeil qui sont sanctionnés chaque année. Plus de 50 % des dossiers de division pavillonnaire traités par le tribunal de Bobigny sont transmis par la Ville du Blanc-Mesnil, preuve en est de l'efficacité de nos services que nous remercions pour leur action. Nos services mettent également fin aux activités illicites. Ce mois-ci, 3 garages ont été démantelés, nous pensons notamment au garage clandestin de l'avenue Beauséjour qui pourrissait le quotidien des riverains depuis trop longtemps. Désormais c'est terminé. Par ailleurs, un nouvel appartement a été confisqué dans l'avenue Charles-Floquet. Tolérance zéro pour ceux qui se servent de la misère humaine pour faire leurs affaires. Au Blanc-Mesnil, on respecte les règles. Marchands de sommeil, vous voilà prévenus !



Didier Mignot
« Blanc-Mesnil à venir »

Président du groupe Blanc-Mesnil à venir

Impôts fonciers, tarifs de l'énergie, carburants... le pouvoir d'achat est mis à mal alors que les grands de ce monde planquent des milliers de milliards de dollars des « Pandoras papers » dans les paradis fiscaux. La « libéralisation » de l'économie, la fraude fiscale et la mise en concurrence de services publics ont, en fait, de dures conséquences aussi pour des milliers de familles Blanc-Mesniloises. S'ajoute à cela une aggravation de la précarisation du travail qui complique la vie familiale. Dans ce contexte de difficultés financières et d'organisation des familles, la municipalité durcit les conditions tarifaires d'accès à la cantine et au dispositif périscolaire. Réservation à l'année, non prise en compte de la maladie ou de l'imprévu professionnel font que si votre enfant ne mange pas à la cantine, vous payez quand même ! Tarif doublé si votre enfant mange un jour non programmé à l'année. Il y a certes un délai de 5 jours pour avertir, mais bien malin qui peut dire que son enfant va être malade dans 3 jours ou prévoir que le patron ou l'agence d'intérim vont vous appeler pour travailler le lendemain. Il faut bien sûr une rigueur de gestion. Mais une ville doit aussi adapter ses politiques à la vraie vie de sa population, notamment celle qui vit dans les difficultés. Permettre à tous les habitants de bien vivre leur ville, les soutenir dans les difficultés, doivent être des priorités d'une municipalité. Nous proposons de réorienter le budget communal vers plus de justice et de solidarité. Contact : bmavenir@gmail.com